

**PROJET  
PEDAGOGIQUE  
2017/2018  
CENTRE DE LOISIRS  
D'EVENOS**



**ACCUEIL DE LOISIRS D'EVENOS**  
*Portable de la directrice : 06/83/98/09/44*  
*E-mail : [al.evenos@odelvar.com](mailto:al.evenos@odelvar.com)*

## SOMMAIRE

### 1. La commune d'Evenos.

Contexte général

La commune

Démographie

### 2. Historique de l'ODEL

Les valeurs éducatives

Les finalités

### 3. Présentation du centre de loisirs ODEL à Evenos.

Le Public accueilli

Les moyens matériels mis à disposition (locaux et espaces)

La composition de notre équipe d'animation

Les moyens financiers mis à notre disposition

### 4. Projection des objectifs

### 5. Le fonctionnement de la vie quotidienne

- a. Journée type en accueil extra-scolaire
- b. Journée type en accueil périscolaire (matin, soir, mercredi, NAP)
- c. L'accueil
- d. Les temps d'activités
- e. Les temps calmes et de repos
- f. Les temps de repas
- g. L'hygiène
- h. Les règles de vie en collectivité
- i. Le temps périscolaire du matin et du soir
- j. Le temps des NAP

### 6. La nature des activités proposées

L'utilisation des projets d'animations et de thématiques

Le programme des activités

Les points de vigilance et d'attention

### 7. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

Recrutement

Les fonctions et le rôle de chacun

Le travail pluridisciplinaire et les réunions entre les différents acteurs

### 8. Conclusion

### Annexes

Fiche de renseignement

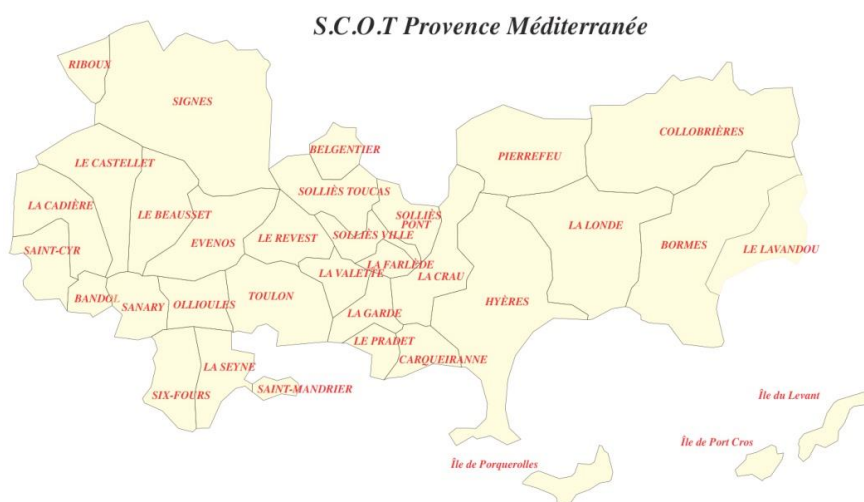
## 1. La commune d'Evenos.

### Contexte général

La commune fait partie du canton d'Ollioules, ainsi que Bandol et Sanary sur Mer. Elle fait également partie du schéma de cohérence territoriale qui comprend 31 communes pour une surface de 120 233 hectares et 542 000 habitants.

### La commune

La commune d'Evenos se situe au sud-ouest du département du Var et s'inscrit dans l'agglomération Toulonnaise.



La commune présente une superficie d'environ 4195 hectares. Elle s'étend en amont du site des gorges d'Ollioules et est circonscrite entre les massifs rocheux de l'arrière-pays Toulonnais (Gros Cerveau, Mont Caume), le plateau du Siou Blanc et la plaine du Beausset.

Evenos s'est placé dans une démarche intercommunale en intégrant la communauté d'agglomération de Sud Sainte Baume. La commune s'est tournée vers une inter communauté de projets avec 7 autres communes : Bandol, Riboux, le Beausset, la Cadière d'Azur, le Castellet, Saint Cyr sur Mer et Signes.

### Démographie

En 2007, le recensement complémentaire I.N.S.E.E. comptabilisait 2 149 habitants. Depuis 1962 jusqu'en 2007, la courbe démographique d'Evenos témoigne d'une croissance constante. La population a gagné 1550 habitants soit 34 habitants supplémentaires par an.

C'est entre 1982-1990 que l'accroissement annuel a été le plus rapide avec l'accueil de 51 personnes par an, période au cours de laquelle la population a augmenté de plus d'un tiers.

Si l'évolution démographique s'inscrit toujours dans une hausse, on peut observer un tassement progressif et régulier de la croissance entre 1982 et 2007.

Ce tassement fait suite à une période de forte progression entre 1975 et 1982 où la variation annuelle de la population atteignit 6%. Elle est sur la période censitaire entre 1999 et 2006 de 1.2%.

**SOURCE I.N.S.E.E.**

EVOLUTION DE LA POPULATION COMMUNALE ENTRE 1962 ET 2007.	
1962	599
1968	647
1975	700
1982	1054
1990	1564
1999	1946
2007	2149

## 2. Historique de l'ODEL VAR

L'Office Départemental d'Education et de Loisirs du Var est né de la fusion, en 1972, de deux associations : les Colonies et Camps de Vacances Laïques Varois (CCVLV) créées en 1948 pour l'organisation de séjours de vacances d'été pour les enfants du département du Var, et le Comité Varois des Classes de Neige, créé en 1967 pour répondre à une forte demande de séjours de classes de neige. Le succès grandissant des actions menées et la volonté du département de développer une politique jeunesse ambitieuse pour le Var amènent ces deux organismes à coordonner leurs efforts au sein d'un nouvel organisme associatif unique : l'Office Départemental d'Education et de Loisirs du Var (ODELVAR). Cette association est régie par la Loi du 1er Juillet 1901. Ses buts généraux sont l'éducation par la promotion des idées fondatrices de la démocratie et de la république, ses membres se réfèrent donc formellement aux principes de laïcité, de tolérance, de démocratie et d'égalité tels que posés par l'article 1 de la constitution de la République Française.

### Les valeurs éducatives

Les intentions éducatives de l'ODELVAR visent à promouvoir un homme libre, responsable, autonome, tolérant et solidaire, s'enrichissant des différences de chacun dans une société juste, ouverte à tous.

Pour que cette organisation et cette mise en œuvre répondent également aux besoins sociaux nouveaux, l'ODELVAR adapte son savoir faire et diversifie autant que nécessaire ses actions. Il a la volonté d'offrir un service de qualité.

Pour chacune des actions suivantes, il intègre autant que possible et au cas par cas, les personnes handicapées :

#### □ Accueil collectif de mineurs avec hébergement :

- Séjours courts (mini-camps, sorties week-ends,...) ;
- Séjours sportifs, linguistiques, culturels, chantiers de jeunes, programmes européens jeunesse, rencontres européennes.

#### □ Accueils collectifs de mineurs sans hébergement :

- Accueils de loisirs ;
- Accueils de jeunes ;
- Gestion d'activités et animation de sites dédiés aux adolescents.

#### □ Accueils de groupes :

#### □ Sorties scolaires avec ou sans nuitées, voyages scolaires :

- Classes de découverte ;
- Séjours scolaires courts (moins de 5 jours) ;
- Sorties scolaires occasionnelles sans nuitée.
- Accueil petite enfance

#### □ Formations :

- Formations spécifiques et formation professionnelle ;
- Premier organisme de formation BAFA et BAFD du département du Var.

### Les finalités éducatives

#### - Ils sont adaptés selon l'action menée et le public accueilli, tout en ayant pour socle commun :

- Le respect de la convention internationale des droits de l'enfant ;
- Les intentions éducatives ;
- Les besoins identifiés ;
- Le respect de la réglementation ;
- La qualité du service rendu.

#### - Responsabilisation, autonomie, socialisation, citoyenneté :

- Initier l'enfant à la vie en communauté, lui en donner le goût et les moyens, dynamiser la préparation du futur adulte, tout en le valorisant au sein d'un projet collectif, l'aider à développer sa capacité à gérer ses pulsions, à faire place à l'autre. L'amener à « bien vivre » au sein d'un groupe en appliquant les règles de la vie associative (prise de parole, écoute, respect de la volonté majoritaire et prise en compte des idées minoritaires,...) ;

- Eveiller son esprit, sa curiosité, l'habituer à des attitudes de réflexion, de responsabilité par la pratique de toutes sortes d'activités (expression manuelle, artistique, activités sportives....) où il sera placé en situation d'apprentissage, artisan de ses savoirs ;
- En développant le goût du débat démocratique, lui faire comprendre la nécessité d'une action civique, citoyenne et responsable ;
- Lui apprendre le respect des règles fondamentales de la vie en société (règles d'hygiène, de sécurité, le respect de soi et des autres, la reconnaissance des droits d'autrui, de l'égalité des ethnies et des sexes, de la dignité de la personne, du sens de la coopération et de l'entraide,...).

**Prise en compte et respect des besoins de l'enfant, importance de l'attitude de l'adulte :**

- Assurer la sécurité physique et morale de l'enfant ;
- Hygiène, nourriture, sommeil ;
- Enrichir l'environnement afin de répondre aux différents stades de développement de l'enfant (jeux fonctionnels, d'initiation, de règles....) ;
- Intégration de la notion de plaisir dans les activités, découverte, partage, réussite, vivre des moments de bonheur ;
- Favoriser l'ouverture sur l'extérieur et les autres ;
- Permettre de penser, d'agir, de choisir, de s'exprimer ;
- Favoriser et diversifier les échanges ;
- Développer la curiosité ;
- Permettre l'acquisition de connaissances par l'expérimentation ;
- Nourrir et favoriser la créativité et l'imaginaire ;
- Favoriser toutes les formes d'expression ;
- Créer un climat de sécurité affective (surtout pour les tout petits).

**Amener à une meilleure connaissance et gestion de notre environnement naturel :**

La connaissance de l'environnement doit permettre la transformation des attitudes, des comportements ainsi que la prise de conscience d'une responsabilité individuelle et collective, dans la préservation et l'évolution de l'environnement :

- La responsabilité environnementale
- L'idée des limites que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

### **3. Présentation du centre de loisirs ODEL VAR**

#### **Le Public accueilli**

Le centre de loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans, scolarisés dans les écoles de la commune ou habitants sur la commune.

Ci-après trois tableaux décrivant les besoins des enfants sous toutes ses formes :

- ✓ Caractéristiques de 3-6 ans : Les maternelles
- ✓ Caractéristiques des 6- 11 ans : Les élémentaires

✓ **Caractéristiques de 3-6 ans : Les maternelles**

**Attributs** : Imaginaire, dynamisme, découverte du monde, découverte de soi et des autres.

	Besoins et intérêt	Attitude de l'animateur	Activités
<b>AFFECTIFS</b>	Rupture avec la famille difficile. Besoins de relations privilégiées, rassurantes. Besoin d'un cadre clair et net Besoin de repères fixes et réguliers Expressions des sentiments : colère tristesse, jalousie, joie...	Sécurisant, présence constante, savoir garder une distance. Créer un climat de confiance, devenir un repère. Organisation rigide, Ne pas accepter le chantage, faire respecter les règles de vie.	Contact physique : besoin de câlin et d'affection Proposer des objets symboliques : doudou.
<b>INTELLECTUELS</b>	Acquisition du langage (ne sait pas lire) Découverte du monde, Curiosité croissante Travail de la motricité (construire, déconstruire) Besoin d'un plaisir immédiat (impatience)	Parler avec un vocabulaire normal Donner des vraies réponses à ses questions Aider à l'apprentissage, encouragement Ne pas faire à sa place, faire avec. Respect et valorisation de ses réalisations.	Ritualiser les journées, Privilégié le laisser faire, le laisser jouer, découvrir, Découverte des travaux manuels, (jouer avec des matières) Jouer autour des 5 sens.
<b>SOCIAUX</b>	Egocentrisme : « moi je » Besoin d'être seul ou en petit groupe Premier contact avec la vie de groupe Dépendance à l'adulte Peu de différence entre les filles et les garçons.	Protéger la bulle personnelle de l'enfant. Ne pas imposer le partage, ne pas brusquer.	Pas d'esprit collectif, peu d'esprit de compétition. Besoin de plusieurs coins aménagés. Agir seul, jouer seul.
<b>PHYSIQUES</b>	Prendre conscience de toutes les possibilités de son corps. Difficulté de maîtriser ses mouvements Vivre et se reposer à son rythme. Grande importance de la vie quotidienne Découverte des sensations, éveil des sens.	Donner des limites physiques Patience, vigilance. Discretion au niveau du groupe (lors des situations délicates, pipi au lit)	Expériences motrices : courir, sauter, nager, grimper... Expériences sensorielles Equilibré les types d'activités dans la journée Changer d'activité régulièrement (20minutes).

✓ **Caractéristiques des 6- 11 ans : Les élémentaires**

**Attributs :** Age de la réflexion, de la motivation personnelle, âge du sérieux, contrôle des émotions, curiosité, révolte, indépendance ...

	Besoins et intérêt	Attitude de l'animateur	Activités
<b>AFFECTIF</b>	La personnalité s'affirme Besoin de sécurité morale, besoin de dédramatiser. Besoin d'affection Vie d'équipe, besoin de copain. Capacité de coopération	Instaurer un climat de sécurité affective Règles précises Être à l'écoute Être vigilant sur les bandes de copains et les enfants à part.	Démonstration affectives discrètes Besoin d'activité d'expression.
<b>INTELLECTUELS</b>	Explorer, manipuler, coordonner, rêver, mémoriser. Perfectionner ses habitudes. Indépendance pendant le jeu. Acquisition de la logique : mathématique, lecture.. Curiosité de leur vie.	Donner des vraies réponses, fiabilité Valoriser. Ecouter, guider, apporter des précisions. Susciter l'intérêt.	Se servir d'outils (assembler, coller, mouler, sculpter...) L'instrument de musique Jeux de logique Découverte de l'apprentissage
<b>SOCIAUX</b>	Importance grandissante de la bande Sens des responsabilités Intérêt pour l'environnement Distinction garçon/fille	Attitude de respect Donner des responsabilités réelles Aider le groupe à s'organiser, les laisser évoluer Besoin de cadre.	Jeux collectifs/Jeux sportifs Respect de la règle Collections Lutter, se bagarrer La bande, la cabane Entrer dans les clubs sportifs.
<b>PHYSIQUES</b>	Maîtrise du corps Maîtrise de l'esprit Besoin de se dépenser Toujours dans l'imaginaire Besoin de 10h de sommeil.	Favoriser l'activité physique Jouer le rôle de l'arbitre Veillez au rythme Respect des règles	Activités permettant l'enfant d'exploiter ses capacités physiques Jeux de performance et de pleine nature.

**Les moyens matériels mis à disposition (locaux et espaces)**

La mairie met à disposition les 3 écoles qui scolarisent les enfants à Evenos.

- ✓ L'école maternelle « les Andrieux »
- ✓ L'école élémentaire « Edouard Estienne »
- ✓ L'école élémentaire du « Broussan »

✚ L'école maternelle « les Andrieux »

Cette école accueille les enfants de 3/6 ans, mais aussi les enfants de 6/11 ans lors des temps périscolaires (mercredi après-midi) et petites vacances scolaires.

Les locaux se composent :

- **D'un hall d'entrée** : il sert à accueillir les familles et les enfants, où ils peuvent y déposer leurs affaires (portes manteaux pour les plus jeunes ou sur l'estrade pour les plus âgés). Dans ce lieu, nous y trouvons deux endroits de stockage de matériels pédagogiques.
- **Le patio extérieur** : (hall d'entrée) est un lieu où les enfants cultivent les fruits et légumes du potager. On y trouve les différents pots et bacs nécessaires à cela, ainsi que le matériel de jardinage, adapté à l'âge et à la taille des enfants.
- **La salle de motricité** : est mise à disposition pour différents temps. Elle est composée de matériel de motricité (utilisé à titre exceptionnel, après l'accord de la directrice de l'école maternelle), de petits lits et matelas, adaptés à la taille et l'âge des enfants, où nous trouvons tout le linge nécessaire pour la sieste dans l'armoire (marron, en rentrant à droite). Nous trouverons, dans l'armoire métallique, du matériel audio et visuel (TV, chaîne HIFI, DVD, CD ...). Les bicyclettes et trottinettes, présentes dans cette salle, sont exclusivement réservés à l'usage de l'école par les professeurs des écoles.
- **La salle dite « périscolaire »** : est utilisée pour différentes activités (animations, siestes ...). Elle est aménagée selon les besoins des enfants et des animateurs. Nous pouvons y trouver des tables, chaises, tapis de jeux, jouets, matelas, qui sont mis à disposition des enfants et adaptés à leur âge et leur taille.
- **La salle polyvalente** : située dans les nouveaux locaux de l'école, elle est utilisée pour les vacances scolaires puis pour les NAPS. La salle est vide nous y trouvons un point d'eau.
- **L'ALGECO** : situé dans la cour extérieure de l'école, il est divisé en plusieurs espaces, où l'on y trouve le bureau de la direction, l'infirmerie, un lieu de stockage pour le matériel pédagogique, les

toilettes pour l'équipe pédagogique, mais aussi une grande salle qui sert pour la sieste ou les différentes animations, selon les temps d'activités. Nous y trouvons des tables, chaises, portemanteaux, adaptés à la taille et l'âge de l'enfant, mais aussi tout le nécessaire réglementaire pour soigner un enfant et le mettre en quarantaine si besoin.

- **La salle de cantine** : lieu où les enfants mangent, nous y trouvons des tables, chaises, toilettes adaptés à l'âge et la taille de l'enfant. Toute la vaisselle nécessaire au repas est stockée dans la partie réservée au personnel de cantine. Nous y trouvons la machine à laver et le stockage alimentaire pour les gâteaux secs, compotes...
- **Les classes de la petite section, moyenne section et grande section** : sont utilisés lors de la mise en place des activités des nouvelles réformes. Le matériel qui doit être utilisé par les enfants et l'équipe pédagogique se restreint à l'utilisation des chaises et tables (adaptés à la taille et l'âge des enfants) présents dans ces locaux. Le matériel et jouets éducatifs des maîtresses ne doivent pas être utilisés et font partie des règles à respecter par les enfants.
- **Les toilettes pour enfants** : pour ceux qui sont utilisés à l'extérieur : 4 WC, avec un lavabo et du papier toilette). Pour ceux situés à l'intérieur, nous y trouvons 4 toilettes, 1 douche, de l'essuie tout, du papier toilette, une armoire de changes, des lavabos (fontaine pour les enfants et 1 adapté aux adultes), placard de stockage des serviettes et différents matériels utilisés par le personnel de l'école. Tout ce dispositif est adapté à l'âge et la taille de l'enfant.
- **La cour extérieure** : elle est composée de la cage à écureuil, d'un pont de singe, mais aussi de marquages de marelles au sol. Elle est entourée de grillage afin d'assurer la sécurité des enfants de maternelle.
- **Le city stade** : situé à l'extérieur devant l'école, c'est un lieu où les enfants peuvent aller afin de pratiquer une activité ludo-sportive. Ce lieu est totalement fermé, afin d'assurer la sécurité des enfants.

#### L'utilisation des locaux selon les différents temps d'activités

	<i>Hall</i>	<i>Patio</i>	<i>Salle motricité</i>	<i>Salle périscolaire</i>	<i>ALGECO</i>	<i>Cantine</i>	<i>Classe des écoles</i>	<i>Cour extérieure</i>	<i>City stade</i>
<i>Périscolaire Matin et soir</i>			X	X	X			X	
<i>Périscolaire Mercredi</i>	X	X	X	X	X	X		X	X
<i>NAP</i>	X	X	X	X	X		X	X	X
<i>ALSH petites vacances</i>	X	X	X	X	X	X	Grande Section	X	X
<i>ALSH grandes vacances</i>	X	X	X	X	X	X		X	X

#### L'école élémentaire « Edouard Estienne »

##### Les locaux se composent :

- **De 2 préaux** : on y trouve des toilettes (avec papier toilette), des lavabos (avec savon et essuie tout) et des poubelles. Ces dispositifs sont adaptés à la taille et l'âge des enfants.
- **De 4 classes** : A l'heure actuelle, nous sommes autorisés à utiliser la classe de Mme Daumet (située à côté du bureau de la directrice de l'école) et de Mme Duschene (située à côté de la cantine). Elles sont composées de chaises et de tables adaptées à la taille et l'âge des enfants. Tout le matériel pédagogique et éducatif utilisés par les enseignantes, ne doit pas être utilisé lors de nos activités.
- **D'une salle informatique** : équipée de tables et de chaises adaptées aux enfants. Elle est composée de matériel informatique, exclusivement utilisé lors des activités pendant les heures de classes.



- **De toilettes pour les adultes** : situées au-dessus du préau des classes, au 1<sup>er</sup> étage à côté de la salle informatique, et dans les locaux de la cantine (lieux réservés au personnel de cantine).
- **D'un local de stockage** : situé au sous-sol de l'école, il est composé de tout le matériel pédagogique nécessaire à la mise en place des activités. Ce local est partagé avec les enseignantes de l'école, il faut veiller à ce qu'il soit ranger et à ne pas utiliser leur matériel.
- **D'une cantine** : divisée en 2 parties (repas et accueil pour les différents temps d'activités). La partie réservée aux activités, est composée de tables, de chaises, d'une armoire avec du matériel pédagogique (jeux de société, feutres ...), de poufs, d'un coin bibliothèque. Cette pièce est entièrement utilisée lors des grandes vacances scolaires.
- **La cour extérieure** : elle est composée de marquage au sol (terrain de foot, cercle ...). Elle est assez grande pour accueillir un grand nombre d'enfants.
- **L'enclos** : il juxtapose la cour de récréation, il sert à ranger les cartables des enfants lors des NAP, mais aussi les vélos. Pendant les grandes vacances, la piscine des élémentaires y est entreposée.
- **Le jardin** : il juxtapose la cour de récréation. Il est composé du matériel de jardinage (adapté à l'âge et la taille des enfants), de différentes cultures des enfants. Il est fermé par un portail et un enclos, afin d'assurer la sécurité des enfants.
- **Le terrain en face l'école** : il est clôturé et fermé pour réaliser les activités de plein air

#### L'utilisation des locaux selon les différents temps d'activités

	<i>Préaux</i>	<i>Classe Mme Daumet</i>	<i>Classe Mme Duschene</i>	<i>Cantine</i>	<i>Cour extérieure</i>	<i>Enclos</i>	<i>Jardin</i>	<i>Terrain</i>	<i>Salle informatique</i>
<i>Périscolaire Matin et soir</i>	X			X	X		X		X
<i>Périscolaire Mercredi</i>									
<i>NAP</i>	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<i>ALSH petites vacances</i>									
<i>ALSH grandes vacances</i>	X			X	X	X	X	X	

#### L'école élémentaire « du Broussan »

Les locaux de cette école ne sont pas déclarés à la DDCS. C'est un choix de la mairie d'avoir déclaré les activités qui s'y déroulent et le public qui y est accueilli en déclaration communale. Cependant, lorsque que nous prenons les enfants en charge lors de leur transport vers les NAP et le périscolaire du mercredi, ils sont automatiquement régis par la réglementation DDCS.

#### La composition de notre équipe d'animation

- **La directrice** : Mme CUNEY Tiffany, diplômée du BPJEPS Animation sociale option médiation et UC direction. Elle est référente de l'école maternelle « Les Andrieux » et coordinatrice des activités périscolaires et extrascolaires à Evenos.
- **Le directeur adjoint** : Mr DRAVET Benjamin, diplômé du BPJEPS Loisirs tout public. Il est référent de l'école élémentaire « Edouard Estienne ». Il remplace la directrice lors de ses absences comme les congés.
- **Les animateurs** :
  - Mme Parra Laura permanente et diplômée BPJEPS LTP. Elle est référente du groupe d'enfants des 6/11ans.
  - Mme Chevyreff Katia, permanente et diplômée du BPJEPS. Référent des 3/6 ans lors

du périscolaire du matin / soir, des NAP.

- Mme MAESTRACCI Joana, Mme Manarini Anne-marie et Mme Danielle Pascal sont les animatrices périscolaire mise à disposition par la commune,
- **Les intervenants extérieurs** : lors de la mise en place des nouvelles réformes, aussi bien sur la maternelle que sur l'élémentaire, des intervenants peuvent mener différents types d'activités (ils viennent d'associations ou sont auto-entrepreneurs). Ils doivent répondre aux exigences de la DDCS.
- **Les animateurs saisonniers** : lors des vacances scolaires, il faut embaucher des animateurs saisonniers afin de remplacer les permanents en congés, ou renforcer l'équipe en place. Ils sont recrutés par l'équipe de direction d'Evenos. Ils doivent répondre aux exigences de la réglementation de la DDCS.

*Le nombre de personnel encadrant les enfants va dépendre du taux d'encadrement fixé par la DDCS.*

**ENFANTS DE 3 A 6 ANS :**

- Pour le périscolaire matin / soir et mercredi : 1 adulte pour 14 enfants.
- Pour le périscolaire NAP : 1 adulte pour 14 enfants.
- Pour l'extrascolaire petites et grandes vacances : 1 adulte pour 8 enfants, lors de la baignade, 1 adulte pour 5 enfants.

**ENFANTS DE 6 A 11 ANS :**

- Pour le périscolaire matin / soir et mercredi : 1 adulte pour 18 enfants.
- Pour le périscolaire NAP : 1 adulte pour 18 enfants.
- Pour l'extrascolaire petites et grandes vacances : 1 adulte pour 12 enfants, lors de la baignade, 1 adulte pour 8 enfants.

**Les moyens financiers mis à notre disposition**

Lors des inscriptions, la tarification varie selon les revenus des familles et le quotient familial CAF.

- Petites et grandes vacances scolaires.

<u>RESSOURCES</u>	<u>QUOTIENT FAMILIAL</u>	<u>MONTANT/ENFANT/JOUR</u>
TRANCHE 1	Moins de 401€	4,60€
TRANCHE 2	De 401€ à 800,99€	7,60€
TRANCHE 3	De 801€ à 1200,99€	9,60€
TRANCHE 4	De 1201€ à 1600,99€	11,60€
TRANCHE 5	De 1601€ à 2000,99€	15,60€
TRANCHE 6	Plus de 2001€	19,60€

- Mercredi périscolaire

<u>RESSOURCES</u>	<u>QUOTIENT FAMILIAL</u>	<u>MONTANT/ENFANT/REPAS/JOUR</u>	<u>MONTANT/ENFANT/SANS REPAS ET ARRIVEE A 13H30/JOUR</u>
TRANCHE 1	Moins de 401€	4,20€	1,00€
TRANCHE 2	De 401€ à 800,99€	6,25€	2,75€
TRANCHE 3	De 801€ à 1200,99€	7,50€	4,00€
TRANCHE 4	De 1201€ à 1600,99€	8,75€	5,25€
TRANCHE 5	De 1601€ à 2000,99€	11,35€	7,85€
TRANCHE 6	Plus de 2001€	13,85€	10,35€

- Péri-scolaire du matin

<u>RESSOURCES</u>	<u>QUOTIENT FAMILIAL</u>	<u>MONTANT/ENFANT/JOUR</u>
TRANCHE 1	Moins de 800,99€	1,20€
TRANCHE 2	De 801€ à 1600,99€	1,50€
TRANCHE 3	Plus de 1601€	1,80€

- Péri-scolaire du soir

<u>RESSOURCES</u>	<u>QUOTIENT FAMILIAL</u>	<u>MONTANT/ENFANT/JOUR</u>
TRANCHE 1	Moins de 800,99€	1,70€
TRANCHE 2	De 801€ à 1600,99€	2,00€
TRANCHE 3	Plus de 1601€	2,30€

- Péri-scolaire NAP,

C'est un temps gratuit ouvert à tous les enfants scolarisés sur les écoles d'Evenos.

Le budget du centre de loisirs est estimé selon le nombre d'enfants inscrits par type d'activité et par période.

#### 4. Projection des objectifs

Le projet pédagogique est une référence et une base de travail pour les animateurs. C'est un moyen d'information pour les parents. C'est une garantie pour l'organisateur que l'équipe pédagogique travaille en cohérence avec les orientations présentes dans le projet éducatif. Chaque objectif a pour but l'enrichissement de chaque participant aux activités tant sur le plan physique et intellectuel qu'émotionnel.

On peut référencer trois niveaux d'objectifs :

- **Les objectifs éducatifs** : qui sont réfléchis par l'organisateur et portés à l'attention du directeur et de son équipe à travers le projet éducatif
- **Les objectifs pédagogiques** : sont définis par le directeur et son équipe d'animation. Ils sont mentionnés dans le projet pédagogique. Ils servent de base de travail à l'équipe.
- **Les objectifs opérationnels** : qui révéleront les qualités et compétence de chaque participant.

### Objectif éducatif : Favoriser l'accès de tous aux loisirs éducatifs Favoriser l'épanouissement de l'enfant

Objectif pédagogique :

**Permettre à l'enfant d'être en situation de choix**

Les enfants vont découvrir plusieurs types d'activités, l'enfant sera libre de choisir les ateliers qu'ils préfèrent. L'animateur invitera tout de même les enfants à s'ouvrir aux autres activités.

Les enfants peuvent s'accorder des temps de pause dans les temps péri-scolaires. L'organisation des locaux permettront de s'installer dans des coins ludothèque, canapé, coussins...

**Favoriser l'expression et les échanges au sein d'un groupe**

Mise en place de temps d'échange entre enfants et animateurs. Mise en place d'outils d'évaluation adaptée aux enfants pour qu'ils puissent s'exprimer sur ses journées passées au centre de loisirs. L'animateur devra être attentif et veiller à ce que le groupe soit respectueux envers les points de vue des autres.

**Proposer des rythmes de vie adaptés aux besoins des enfants.**

Nous prendrons en compte le besoin de repos, le besoin de se dépenser, le besoin alimentaire des enfants, et nous contribuerons à l'apprentissage des notions d'hygiène.

## Objectif éducatif : Développer la citoyenneté

### **Permettre à l'enfant d'appréhender les réalités de la vie collective**

Apprendre à vivre avec les autres. Instaurer des règles de vies avec les enfants. Elaborer une charte de vie et un règlement prenant en compte les besoins des enfants et les réalités du terrain.

Sensibiliser les enfants et les responsabiliser sur des tâches quotidiennes.

Inviter les enfants à découvrir la totalité des activités proposées par les animateurs et intervenant extérieur.

### **Sensibiliser les enfants au respect**

Faire respecter les consignes et s'approprier les règles, sensibiliser les enfants sur l'utilisation du matériel. Respect des camarades et des adultes. Participer aux rangements collectifs.

### **Favoriser l'expression**

Inciter les enfants à exprimer leur choix dès le plus jeune âge. Proposer à l'enfant d'être acteur dans leur temps périscolaire. Comprendre l'esprit d'équipe et l'entraide envers ses camarades.

## Objectif éducatif : Développer l'autonomie

### **Favoriser la réalisation de projets conçus par les enfants.**

Prendre en compte les besoins et demandes des enfants pour élaborer des projets d'activités et ainsi les mettre en place sur les temps périscolaires.

### **Permettre de découvrir et développer de nouvelles compétences**

Les activités proposées seront variées. L'équipe travaillera sur la découverte de nouvelles expériences et activités qui permettront aux enfants de se découvrir.

### **Permettre aux enfants de se responsabiliser**

Pour les plus petits nous les incitons à se responsabiliser et à développer leur autonomie en passant par :

Se servir seul lors des repas, débarrasser ses couverts, se laver les dents, mettre ses chaussures.

Sensibiliser les enfants et les responsabiliser sur des tâches quotidiennes.

## Objectif éducatif : Permettre le développement des relations éducatives

### **Permettre de découvrir son environnement humain et culturel et les richesses patrimoniales**

Faire comprendre les principes qui régissent notre environnement à travers diverses activités pédagogiques

Comprendre mieux son environnement et développer un comportement éco-citoyen notamment à travers les projets de l'environnement, des sorties culturelles et des interventions pédagogiques des prestataires extérieurs

### **Développer les actions en partenariat avec le tissu social de la commune**

L'équipe travaille sur l'ouverture culturelle des enfants en proposant des activités ouvertes sur l'environnement local.

Nous travaillons en partenariat avec des associations ou bénévoles de la commune.

Nous travaillons également avec le personnel de l'éducation nationale afin d'assurer un suivi des enfants.

### **Développer les relations avec les parents**

Permettre aux parents de s'exprimer et de s'informer sur ce que vivent leurs enfants

Solliciter les parents pour mieux connaître leurs enfants

Inviter les parents à participer à des activités au centre de loisirs.

### **S'engager dans une bonne dynamique de travail avec l'équipe éducative et pédagogique.**

Travailler ensemble dans un esprit d'équipe et avoir un regard sur le travail effectué en préparant les activités et en échangeant régulièrement sur le bien fondé de nos actions

Permettre à chacun de s'exprimer et de transmettre ses compétences

Permettre à chacun de se former et de s'informer

## Le fonctionnement de la vie quotidienne

- Journée type en accueil extra-scolaire

### Petites et grandes vacances scolaires pour les enfants de 3 à 6 ans : école les Andrieux

- 7h30/9h00 : arrivée échelonnée des enfants, accueil avec proposition de plusieurs pôles d'activités.
- 9h00/9h30 : temps de paroles entre les enfants et les animateurs. Passage aux toilettes. Répartition des groupes sur les différentes activités si besoin.
- 9h30/11h30 : mise en place de l'activité avec son rangement.
- 11h30/11h45 : temps libre.
- 11h45/12h00 : passage aux toilettes et lavage des mains.
- 12h00/13h00 : déjeuner.
- 13h00/13h30 : passage aux toilettes, brossage des dents, lecture d'histoire. Répartition des groupes pour la sieste et le temps calme.
- 13h30/14h30 : temps calme pour ceux qui ne dorment pas.
- 14h30/15h30 : mise en place des activités.
- 13h30/15h30 : sieste pour les pitchouns qui le désirent avec réveil échelonné et musique calme.
- 15h30/16h30 : passage aux toilettes. Mise en place de l'activité de l'après-midi. Puis rangement de l'activité.
- 16h30/16h45 : goûter.
- 16h45/17h00 : temps de paroles entre les enfants et les animateurs, pour faire un retour sur les activités de la journée.
- 17h00/18h00 : départ échelonné des enfants, avec un dés-accueil et proposition de plusieurs pôles d'activités.

### Petites Vacances scolaires pour les enfants de 6 à 11 ans : école les Andrieux

- 7h30/9h00 : arrivée échelonnée des enfants, accueil avec proposition de plusieurs pôles d'activités.
- 9h00/9h30 : temps de paroles entre les enfants et les animateurs. Passage aux toilettes. Répartition des groupes sur les différentes activités si besoin.
- 9h30/11h30 : mise en place de l'activité avec son rangement.
- 11h30/11h45 : temps libre.
- 11h45/12h00 : passage aux toilettes et lavage des mains.
- 12h00/13h00 : déjeuner.
- 13h00/13h30 : passage aux toilettes, brossage des dents.
- 13h30/14h30 : temps calme.
- 14h30/16h30 : mise en place des activités. Passage aux toilettes et rangement de l'activité.
- 16h30/16h45 : goûter.
- 16h45/17h00 : temps de paroles entre les enfants et les animateurs, pour faire un retour sur les activités de la journée.
- 17h00/18h00 : départ échelonné des enfants, avec un dés-accueil et proposition de plusieurs pôles d'activités.

### Grandes vacances scolaires pour les enfants de 6 à 11 ans : école E.Estienne

- 7h30/9h00 : arrivée échelonnée des enfants, accueil avec proposition de plusieurs pôles d'activités.
- 9h00/9h30 : temps de paroles entre les enfants et les animateurs. Passage aux toilettes. Répartition des groupes sur les différentes activités si besoin.
- 9h30/11h30 : mise en place de l'activité avec son rangement.
- 11h30/12h00 : déplacement à l'école les Andrieux pour le repas avec passage aux toilettes.
- 11h45/12h00 : passage aux toilettes et lavage des mains.
- 12h00/13h00 : déjeuner.
- 13h00/13h30 : passage aux toilettes et déplacement à l'école E.Estienne. Brossage des dents.
- 13h30/14h30 : temps calme.
- 14h30/16h30 : mise en place des activités. Passage aux toilettes et rangement de l'activité.
- 16h30/16h45 : goûter.
- 16h45/17h00 : temps de paroles entre les enfants et les animateurs,
- 17h00/18h00 : départ échelonné des enfants et proposition de plusieurs pôles d'activités.

- Journée type en accueil périscolaire (matin, soir, mercredi, NAP)

#### Périscolaire du matin

- ✓ Pour les enfants de l'école maternelle les Andrieux, l'école élémentaire du Broussan et E.Estienne :

L'accueil du périscolaire se fait de manière échelonnée entre 7h30 et 8h20. Différents pôles d'activités y sont proposés comme le dessin, jeux de constructions, jeux de société ...

Les animateurs doivent prendre le temps d'accueillir les enfants et de dialoguer avec les familles. Les animateurs ainsi que le personnel communal mis à disposition à l'école du Broussan s'appuie sur le projet pédagogique lors de la mise en place des activités.

A 8h20, les enfants sont accompagnés auprès de leurs maîtresses pour la rentrée des classes.

#### Périscolaire du soir

- ✓ Pour les enfants de l'école maternelle les Andrieux :

Le lundi/jeudi/vendredi de 15h45 à 18h00. Le mardi de 16h30 à 18h00.

- De 15h50 à 16h05, passage aux toilettes et lavage des mains
- 16h05 à 16h30, goûter des enfants et rangement des sacs
- 16h30 à 18h00, jeux libres ou participation aux différentes activités proposées. Comme le lundi activité manuelle, mardi relaxation et jeux musicaux, jeudi jeux de sociétés, vendredi l'enfant choisit son activité. Les enfants sont récupérés par leur famille entre 16h00 et 18h00, sauf le mardi à partir de 16h30.

- ✓ Pour les enfants des écoles élémentaires :

Le lundi, mardi, vendredi de 16h00 à 18h00. Le jeudi de 16h30 à 18h00.

- De 16h00 à 16h30, goûter et temps libre
- 16h30 à 17h30, accompagnement aux devoirs
- 17h30 à 18h00, temps libre

Les animateurs sont en droit de raccourcir le temps de jeux ou d'accompagnement aux devoirs, selon la dynamique du groupe observé. Les parents viennent récupérer leurs enfants entre 16h et 18h00, sauf le jeudi à partir de 16h30. Le vendredi, les enfants ne font pas leur devoirs et consacrent le temps périscolaire à diverses activités intérieures et extérieures mis en place par les animateurs.

#### Mercredi après-midi pour les 3 à 6 ans

- 12h00/12h15 : les animateurs récupèrent les enfants qui mangent au centre de loisirs. Passage aux toilettes et lavage des mains.
- 12h15/13h15 : déjeuner.
- 13h15/13h30 : passage aux toilettes, lavage des mains. Répartition des groupes pour la sieste et le temps calme.
- 13h30/15h30 : sieste avec réveil échelonné pour les enfants qui dorment.
- 13h30/14h30 : temps calme
- 14h30/16h30 : mise en place des activités et rangement. Passage aux toilettes.
- 16h30 /17h00 : goûter et temps de parole
- 17h00/18h00 : temps libre et départ échelonné des enfants.

### Mercredi après-midi pour les 6 à 11 ans

- 12h00/12h20 : les animateurs récupèrent les enfants qui mangent au centre de loisirs. Déplacement à l'école les Andrieux. Passage aux toilettes et lavage des mains.
- 12h15/13h15 : déjeuner.
- 13h15/13h30 : passage aux toilettes, lavage des mains.
- 13h30/14h30 : temps calme
- 14h30/16h30 : mise en place des activités et rangement. Passage aux toilettes.
- 16h30/17h00 : goûter et temps d'échanges entre enfants et animateurs
- 17h00/18h00 : temps libre et départ échelonné des enfants.

### NAP école maternelle les Andrieux

- 13H00/13H30 : l'équipe de direction récupèrent les enfants qui vont à la sieste dans la cour extérieure. Passage aux toilettes, lavage des mains, rituel du couché avec une animatrice.
- 13h20/15h30 : sieste des enfants qui dorment. Réveil échelonné de 15h00 à 15h30. Les enfants de la sieste rejoignent les groupes d'activités
- 13h30/14h00 : les animateurs récupèrent les enfants qui ne dorment pas. Appel des enfants, passage aux toilettes, lavage des mains, lecture d'une histoire.
- 14h00/15h50 : mise en place des différents pôles d'activités. Roulement sur les pôles toutes les 30 mn.
- 15h50/16h00 : rangement des activités
- 16h00/16h10 : temps libre pour les enfants dans la cour extérieure.
- 16h10/16h15 : répartition des groupes par classe et groupe périscolaire.
- 16h15/16h30 : lecture d'histoire, ouverture des portes aux familles.

### NAP écoles élémentaires

- 13H00/13H15 : un animateur monte à l'école du Broussan récupérer les enfants. Appel des participants ; Départ en bus de leur école pour l'école E.Estienne.
- 13h30/13h45 : regroupement avec appel des participants aux NAP et distribution des cartes d'activités.\*
- 13h45/13h50 : répartition des groupes dans les 5 ateliers proposés, au choix des enfants.
- 13h50/14h45 : déroulement de la première heure d'activités.
- 14h45/14h50 : regroupement des enfants, avec une nouvelle répartition des groupes sur les ateliers.
- 14h50/15h45 : déroulement de la seconde heure d'activités puis rangement.
- 15h45/15h50 : regroupement des enfants. Départ des enfants de l'école de Broussan en bus avec un accompagnateur
- 15h50/16h10 : transport des enfants de l'école du Broussan.
- 16h10/16h20 : bilan de fin de journée avec les enfants de l'école du Broussan.
- 16h20/16h30 : Temps libre des enfants du Broussan dans la cour extérieure de l'école.
- 16h30 : répartition des enfants qui rentrent avec leurs familles et ceux qui vont au périscolaire.
- 15h50/16h10 : bilan de fin de journée avec les enfants de l'école E.Estienne.
- 16h10/16h20 : temps libre dans la cour extérieure de l'école E.Estienne.
- 16h20/16h30 : répartition des enfants qui partent avec leurs familles et qui restent au périscolaire. Puis ouverture des portes aux familles. L'équipe de direction se charge de la sortie des enfants.

- L'accueil

Ce premier contact entre parents /enfants/équipe d'animation, doit permettre à l'enfant de vivre le mieux possible la séparation et aborder la journée au centre de loisirs à son propre rythme. Ainsi nous favoriserons :

- Un climat chaleureux et une disponibilité des animateurs auprès des familles.
- Dans la salle d'activité, des espaces seront aménagés par pôles, afin que les enfants puissent choisir : lecture, jeux, dessin ...
- Le directeur est présent, afin de répondre aux demandes des parents.
- Un animateur est désigné comme responsable, pour pointer l'arrivée et le départ des enfants.
- Le matin, l'animateur note les informations que le parent pourrait lui transmettre concernant leur

enfant (cf document en annexe).

- Le soir, l'animateur informe les familles du déroulement de la journée de leur enfant. Il n'oubliera pas de notifier « les petits accidents » (bobos, énurésie, vêtements perdus ou abîmés, progrès ou comportement inadapté).
- **Les temps d'activités**

Il s'agit d'un temps structuré par l'animateur, pendant lequel il organise, conduit et fait progresser l'activité. L'enfant évolue dans un cadre où l'animateur l'aide à sa réalisation en apportant son savoir-faire et sa technique. Durant ces temps, l'adulte est présent pour jouer avec les enfants, tout en posant un cadre afin d'inciter l'enfant à terminer ce qu'il a commencé. Dans tous les cas, les activités proposées doivent correspondre aux objectifs éducatifs et pédagogiques. Pour cela, nous proposons des activités variées et équilibrées (intérieures et extérieures, individuelles et collectives, physiques et manuelles, culturelles, d'éveil sensoriel, d'observations, de réflexions ...)

- **Les temps calmes et de repos**

L'enfant n'ayant pas toujours conscience de son besoin de repos, nous devons instaurer ses temps par :

- **Une sieste pour les 3/6 ans qui le désirent** : il est important d'établir une routine pour favoriser une bonne habitude de sommeil. Le fait de faire la sieste toujours au même endroit et dans le même lit, avec des objets familiers (couvertures, peluches ...) favorise l'apaisement et l'endormissement. Le lieu de la sieste doit être un endroit calme où la lumière est tamisée, à bonne température, entre 18°C et 20°C. Faire jouer une musique douce à cet instant peut permettre aux enfants d'associer ce moment à la tranquillité.

*Remarque* : Nous serons vigilants au « pipi au lit ». Ce problème devra être traité en toute discrétion et efficacement. En pratique, l'animateur change les couvertures et la tenue de l'enfant. Pour terminer, le temps de sieste est un moment où l'animateur doit être présent dans le dortoir pour veiller ainsi à l'endormissement et sommeil de chacun.

- **Un temps calme pour les 3/6 ans et 7/12 ans qui ne dorment pas** : pour les plus jeunes, c'est l'occasion de raconter un conte, écouter de la musique douce, ou lire un livre. Pour les plus grands, c'est un moment où ils peuvent s'organiser un temps libre : seul, ou en groupe, en jouant à des jeux de sociétés, en lisant, en dessinant, le tout dans le calme.

- **Les temps de repas**

- **Le déjeuner** : c'est un moment privilégié pour le dialogue et un instant où l'animateur va recueillir les impressions des enfants. Il est donc important de manger avec eux et non de se retirer du groupe avec d'autres animateurs. Il faut veiller à ce que les échanges restent calmes, à la posture de chacun à table, mais aussi à la politesse. Cet instant est l'occasion d'apprendre et sensibiliser les enfants aux règles d'un repas et à l'équilibre alimentaire. Rappelons-nous que nous sommes animateurs, et qu'inculquer les « bonnes manières » peut se faire de manière ludique.

*Les enfants se placent selon leur volonté et par affinité, ils peuvent se servir seuls s'ils le veulent, avec les conseils et l'aide d'un animateur. Si un enfant ne désire pas ou peu de nourriture, l'équipe s'assurera d'un suivi sur la journée, en laissant la possibilité à cet enfant de se nourrir plus tard (fruits, gâteaux ...). L'animateur veillera toutefois à en informer les parents et à poser des limites claires pour que cela reste exceptionnel. Avec les mêmes précautions, les enfants sont autorisés à ne pas terminer le contenu de leur assiette. En parallèle, les animateurs travaillent sur l'éducation à la quantité alimentaire.*

*Rappel* : Le déjeuner et le goûter sont fournis par « Provence Plats ». Pour les allergies et régimes alimentaires inscrits sur les fiches sanitaires des enfants, le directeur veille à la vigilance au sein de l'équipe pour que l'enfant concerné soit bien encadré à ces moments de repas, pour éviter toutes réactions. Les animateurs doivent être attentifs aux recommandations des parents et à la connaissance de l'application d'un PAI (projet d'accueil individualisé) lorsque c'est le cas.



- **L'hygiène**

- **Aux toilettes** : il est du devoir du personnel de ménage et de l'équipe d'animation de s'assurer que chaque WC dispose de papier toilette. Lorsque les enfants vont faire leurs besoins, il est nécessaire de leur rappeler (surtout auprès des plus jeunes) qu'ils doivent prendre du papier toilette afin de s'essuyer et qu'ils doivent tirer la chasse d'eau.
- **Le lavage des mains** : il est important de sensibiliser les enfants sur l'hygiène des mains dans la vie de tous les jours, mais aussi sur les différentes étapes du nettoyage (1 mouiller les mains, 2 mettre du savon, 3 frotter les mains dessous, dessus, entre les doigts, 4 rincer les mains abondamment, 5 essuyer les mains avec un torchon propre ou de l'essuie tout). Il est du devoir du personnel de ménage et de l'équipe d'animation de s'assurer qu'il y est du savon et de quoi s'essuyer les mains à chaque lavabo.
- **Le brossage des dents** : c'est un moment où l'animateur doit sensibiliser l'enfant sur l'hygiène dentaire et la manière dont ils doivent se brosser les dents. L'équipe d'animation rappellera aux familles concernées de bien fournir la brosse à dents, le dentifrice, une trousse et un gobelet marqué au nom de l'enfant.

- **Les règles de vie en collectivité**

Les règles avec les enfants : elles sont établies avec les enfants dès le premier jour, sous forme de jeux. Elles doivent être utiles, claires, connues de tous, exprimées de manière positive et le moins nombreuses possible. Elles doivent être un contrat établi entre l'équipe d'animation et les enfants.

La sanction : c'est un recours tentant car elle fait partie de l'éducation que nous avons reçue. Elle apparaît comme un droit de l'adulte. Lors de notre éducation, nous devons en tirer l'épanouissement et le progrès. Nous ne devons pas être en contradiction avec nous-mêmes en rabaisant l'enfant par des punitions dégradantes (humiliation devant les autres, isolement volontaire d'un enfant, mettre un enfant au coin, privé l'enfant de nourriture et d'activités ...). Lorsque l'on est face à une « erreur » de la part d'un enfant, il faut essayer de comprendre, sans réactions impulsives qui sont souvent mal appropriées. Chaque acte d'un enfant a une signification particulière. Le carreau cassé peut résulter de maladresse, d'un acte d'agressivité, d'un désir de destruction ou d'une mauvaise organisation de notre part. Ces motifs variés demandent un jugement différent. Les enfants sont en vacances ou dans un moment de détente (sentiments de joie et de liberté), il convient de ne pas assombrir l'ambiance par des continuelles remontrances. Nous utiliserons la sanction réparatrice : excuses à un camarade, rangement d'un désordre, repos de celui qui est fatigué et donc excité et qui perturbe le groupe. Toute sanction doit être expliquée et avoir un rapport étroit avec l'acte commis.

- **Le temps périscolaire du matin et du soir.**

L'accueil périscolaire du matin et du soir est organisé pour répondre aux besoins des parents qui ont des contraintes horaires de travail, tôt le matin et tard le soir, qui ne peuvent trouver d'autres moyens de garde pour leurs enfants.

Lors de cet accueil, les animateurs doivent travailler en bonne intelligence avec les enseignants et le personnel scolaire comme les agents techniques des services des écoles maternelles (ATSEM), afin que les enfants soient toujours dans un bon esprit pour aller à l'école après un temps d'animation (et inversement) et que les informations passent correctement entre les deux parties.

Dans ce contexte l'équipe d'animation devra particulièrement se centrer sur :

- La qualité de l'accueil (chaleureux, avec politesse, courtoisie ....)
- La vigilance sur le pointage des enfants présents et absents et les adultes qui viennent les récupérer le soir
- La gestion de l'information des familles à animateurs / d'animateurs à ATSEM et / ou professeurs des écoles et inversement pour le soir.
- Le laisser faire pour les enfants afin qu'ils puissent « souffler » avant et après l'école, tout en étant disponible pour les enfants.

## LE MATIN :

Ce moment doit se faire en douceur afin que chacun puisse commencer sa journée sur de bonnes bases. Attention, même si les enfants ont le choix entre plusieurs activités et la possibilité de ne rien faire, ce n'est pas le cas pour les animateurs. C'est l'opportunité pour lui de pouvoir discuter et échanger avec un enfant ou un petit groupe d'enfants, afin d'être plus proche d'eux. Il est aussi important de bien expliquer et réaliser les périodes de transition entre l'accueil du matin et la rentrée des classes. Ceci est d'autant plus important pour les plus jeunes, afin qu'ils soient dans de bonnes conditions.

## LE SOIR :

### Lorsque les enfants sortent de l'école, deux solutions :

- Soit ils sont récupérés par leurs familles à 16h ou 16h30 (le jour où il y a la mise en place des NAP).
- Soit ils sont récupérés par les animateurs pour les enfants inscrits. Les enfants qui ne seraient pas récupérés à l'heure, sont automatiquement basculés sur le périscolaire et notifiés dans le cahier de présence des enfants non-inscrits au périscolaire. Lorsque le parent vient récupérer son enfant, il doit signer dans l'émargement lui correspondant.

Par la suite, les plus jeunes (3/6 ans) ont toujours le choix entre l'activité libre avec proposition de plusieurs pôles d'activités ou petits/grands jeux.

Pour les plus grands (6/11 ans), l'accompagnement aux devoirs est mise en place. Il se fera (selon le nombre d'enfants), soit par un roulement entre petits /grands jeux et devoirs, soit par la réalisation des devoirs en priorité, puis temps libre par la suite.

Si des familles n'ont pas le désir que leurs enfants réalisent leurs devoirs à ce moment, cette demande sera prise en compte par l'équipe d'animation. Attention, cet instant est un moment où l'animateur n'est pas dans l'obligation à ce que l'enfant ait terminé ses devoirs. Il est du devoir des parents de reprendre cela avec son enfant.

Il est à préciser que l'aide aux devoirs est un moment qui doit se faire dans le calme, où l'enfant est accompagné par un animateur pour l'aider à apprendre ses leçons et faire ses exercices. Selon les textes établis par l'éducation nationale, l'ensemble des devoirs ne sera pas forcément terminé. Pour les leçons à apprendre, l'enfant qui ne peut pas se concentrer à cause de ses camarades qui l'entourent, car en effet les méthodes d'apprentissage et de concentration de chacun sont différentes selon les personnes, devra les reprendre plus tard au calme. L'accompagnement aux devoirs est un soutien méthodologique dans la réalisation des devoirs.

### Conseil et vigilance pour les animateurs :

- L'aide aux devoirs est un moment où il faut avoir beaucoup de patience afin d'expliquer à l'enfant calmement sa leçon ou ce qu'il doit faire.
  - Être vigilant à ne pas rabaisser l'enfant qui est face à une difficulté, mais l'encourager.
  - Ne pas insister sur un exercice où l'enfant sature, car il est fatigué ou ne le comprend pas. Il le reprendra plus tard avec sa famille ou le professeur des écoles.
  - Être vigilant à ne pas hausser le ton lorsqu'il n'est pas nécessaire de le faire, comme l'incompréhension d'un exercice pour un enfant.
  - Savoir stimuler un enfant qui a des difficultés ou qui n'a pas envie de faire ses devoirs, en le faisant par l'intermédiaire du jeu.
  - Être imaginatif pour faciliter la compréhension, par l'utilisation de divers outils, afin que l'exercice ou la leçon soit compris. (exemple : introduire des mimes pour se rappeler de certains mots dans une poésie, effectuer des dessins, imaginer un exemple de la vie quotidienne dans lequel l'enfant peut se projeter afin de résoudre un problème de mathématiques.)
- **Le temps des NAP**

Afin d'améliorer la concentration et l'apprentissage des enfants en classe, le gouvernement a fait mettre en place des nouvelles réformes scolaires (cf en annexe « la nouvelle réforme pour les nuls »)

Pour ce temps d'activités, l'inscription se fait par période de vacances à vacances. L'enfant doit être présent sur tout le cycle ou, en cas d'absence, la famille doit pouvoir justifier son absence par un certificat médical. Il n'y a aucune inscription ou désinscription au cours d'une période. (cf en annexe « règlement intérieur de fonctionnement »).

Lorsque les enfants arrivent sur le temps des NAP, deux solutions :

- Soit ils sont récupérés par leur famille à 13h30 car ils n'y sont pas inscrits.
- Soit ils sont pris en charge par les animateurs dans la cour de récréation à la sortie de la cantine à 13h30.

Ce temps est l'occasion pour les enfants de pouvoir « souffler » une après-midi par semaine de 13h30 à 16h30. Durant cette période, l'équipe d'animation offre la possibilité aux enfants de choisir leurs activités selon les propositions qui sont offertes. La différence que l'on observera avec les autres temps d'animation, est que les NAP ont une corrélation avec le « projet des écoles », afin d'approfondir les savoirs des enfants à travers le ludique.

Mais où se trouve la différence ?

Par exemple, en classe, un enfant va apprendre avec son professeur des écoles l'évolution et les différentes étapes qu'une graine met pour germer et pousser. Durant les NAP, ce sera l'occasion de faire un potager, de planter cette graine et de s'en occuper pour la voir grandir.

Rappel pour les NAP :

L'école du Broussan et l'école E.Estienne se rejoignent le jeudi après-midi sur l'école élémentaire de Ste Anne d'Evenos. Les enfants du Broussan partent en début d'après-midi de leur école à 13h15 pour prendre le bus qui les transportera. Ils repartent en fin de journée de l'école E.Estienne, à 15h50/16h00, pour retourner dans leur école. Les NAP se déroulent le mardi après-midi pour l'école maternelle les Andrieux.

Conseil et vigilance pour les animateurs :

Cette nouvelle activité demande une organisation et une mise en place spécifique. C'est un temps qui demande à l'équipe d'encadrement de l'énergie, une certaine capacité d'adaptation, une vigilance constante dû à l'allègement des taux d'encadrements, (1 animateur pour 18 enfants de 6 à 11 ans et 1 animateur pour 14 enfants de 3 à 6 ans). Face à cela et grâce au comité de pilotage, nous faisons tous des constats qui sont à prendre en compte afin de les mettre en application sur le terrain, dans un souci d'améliorer ce service et de mieux répondre aux objectifs pédagogiques qui sont fixés. La sécurité physique et affective sera le premier mot d'ordre, avec le bien-être et le plaisir. Il est conseillé aux animateurs d'avoir une bonne organisation pour le bon déroulement des NAP.

## La nature des activités proposées

### L'utilisation des projets d'animation et de thématiques

L'animateur a une vocation socio-éducative qu'il incarne au travers du jeu et du cadre qu'il pose. Il se sert de l'activité comme d'un outil de découverte, de développement des connaissances et de la créativité ou d'intégration de règles de vivre ensemble et de valeurs citoyennes.

Il développe une pédagogie différenciée à partir du groupe d'enfants présents, il adapte des démarches plus ou moins accompagnantes pour que l'enfant tende à l'autonomie « laisser-faire », « faire-avec » et le faire-faire » avec les plus petits.

Il instaure un climat de confiance, de convivialité et de loisirs. L'activité devient alors le moyen pour que les enfants s'approprient l'espace qui les entoure, acquièrent des compétences ou des savoirs, deviennent plus responsables.

Les animateurs prendront en compte les particularités de chaque tranche d'âges (maternelle/élémentaire) et les spécificités des enfants pour la mise en place de leurs activités au regard de la commande locale et de l'environnement mis à leurs dispositions (locaux, matériel, réseau associatif, etc ....)

L'équipe d'animation s'adaptera à son public et offrira ainsi une déclinaison pédagogique appropriée. Par exemple, la thématique de l'environnement peut offrir un éventail d'activités extrêmement large (de l'identification des alentours, à la découverte de la nature ou de la commune, en passant par des implications dans les actions de protection de l'environnement ou de prévention, la création d'un jardin pédagogique, la construction de composteurs, etc ...)

Les activités familiale (chaque vendredis après-midi lors des vacances scolaires :

L'objectif principal et d'accompagner et soutenir la fonction parentale et de favoriser le lien parent/enfant

Les animateurs présents sont disponibles pour favoriser le dialogue et l'écoute, et doivent veiller à laisser vivre librement les interactions entre les parents ou accompagnants ; ils doivent être dans une écoute bienveillante. L'équipe d'animation devra mettre en place des ateliers permettant un échange entre les parents et leurs enfants. Ces activités mises en place vont dans le sens de la valorisation de l'enfant en l'encourageant à s'exprimer librement tout en posant un cadre éducatif avec la présence des familles pour favoriser le lien.

### LES PROJETS EN COUR :

- **Projet autour de l'environnement : Le jardin pédagogique**

#### Pourquoi un jardin pédagogique ?

- Disposer d'un outil pédagogique sur site pour assurer une animation autour de ce thème tout au long de l'année.
- Eduquer les enfants à l'environnement à travers une activité pratique et ludique : le jardin
- Faire connaître des espèces végétales, les légumes anciens, des goûts nouveaux aux enfants (faire goûter les légumes crus ...)
- Inciter et donner l'envie aux enfants de manger les légumes et des fruits
- Faire prendre conscience aux enfants du cycle de vie du monde végétal et du cycle des saisons à travers des exemples concrets.
- Aborder la saisonnalité des plantes, fruits et légumes (ex : les tomates ne poussent pas en décembre ... ) et l'impact du non-respect de cette saisonnalité dans l'alimentation, sur l'environnement, (culture hors sol, serres chauffées, impact énergétique, transport ...)
- Aborder la gestion de l'eau et les économies d'eau à travers son utilisation dans le jardin
- Apprendre l'importance de l'équilibre naturel, les liens entre les cultures, maladies ...
- Eduquer les enfants aux différents types d'agriculture : biologique, conventionnelle, rôle des engrais et des pesticides et les risques liés à ces derniers.

#### Lien avec la municipalité et les différents acteurs :

- Pour l'école maternelle et élémentaire, le premier interlocuteur, lors de la création d'un jardin pédagogique à l'école, est la municipalité.
- Délimiter le terrain consacré à ce nouvel outil. Déterminer les tâches imputées à la commune, pour collaborer à la création de ce jardin (labourer, tailler les haies, etc ...)
- Il est nécessaire d'impliquer les élus, les écoles, les familles, les enfants, les associations locales, etc ... à la réalisation de ce projet. Ainsi, Mme NOVASIK, élue à la jeunesse, a fait mettre en place un partenariat entre le centre de loisirs et l'association « Soroptimist ». Par l'intermédiaire de leur action associative, des fonds peuvent nous être versés chaque année, afin de financer les outils de jardinage tels que les pelles, râteaux, seaux, arrosage automatique, etc ... Cette association nous rend visite à plusieurs reprises dans l'année, l'occasion pour les enfants d'organiser un accueil spécifique sur le thème du jardin. De plus, l'association « les Jardiniers Potagistes Beaussétans » nous aide à la réalisation de cette activité, en nous apportant leur savoir et savoir-faire, en faisant découvrir aux enfants différentes espèces de légumes ... Cette association est notre accompagnement pédagogique hebdomadaire, car elle intervient à chaque NAP, avec un groupe d'enfants. Et pour finir, l'association « Les p'tits débrouillards » nous met à disposition un de leur membre afin de partager ses connaissances pédagogiques autour de l'environnement, la biodiversité, etc ... Elle intervient toutes les semaines avec un groupe d'enfants, soit dans le potager pour soutenir l'encadrement avec l'association « les Jardiniers Potagistes

Beaussétans », soit pour perdurer le projet durant la période d'hiver sur des activités spécifiques comme fabriquer un gîte à insectes, le jeu des 7 légumes, un épouvantail, etc ...

- Il est important de communiquer sur l'évolution du potager auprès de tous les différents acteurs, avec des photographies qui sont exposées sur les tableaux d'affichages, des portes ouvertes, des articles de presse dans le petit journal de la commune, etc ... afin que chacun puisse constater l'évolution, l'apport pédagogique que nous faisons auprès des enfants afin qu'ils soient sensibilisés à l'environnement ...

#### Quel débouché pour les légumes du jardin ?

- Une fois récoltés, les légumes sont prédestinés à être MANGER. Au vu de la faible quantité de production et de la réglementation stricte en vigueur, nous faisons le choix de vendre les légumes aux parents. En effet, à chaque sortie de NAP, un groupe d'enfants organise son petit marché, avec une présentation, un affichage, etc ... Les enfants de l'élémentaire doivent faire une estimation de leur prix, l'animateur les accompagne afin de les aiguiller dans cette démarche. Par la suite, c'est à l'enfant de mettre en avant ses talents de vendeur auprès des familles, leur permettant d'aborder des notions comme la valeur des aliments, le cheminement du légume, de la création à l'assiette, les mathématiques, l'expression orale, etc ... L'argent récolté devient une cagnotte pour racheter des graines, des plants, etc....
- L'intérêt de ce potager est qu'il soit fondé sur le partage. c'est justement l'occasion de troquer des plants avec les familles qui ont eux-mêmes des potagers. En effet, lorsque quelqu'un a trop de plants de tomates, d'artichauts, etc ..., c'est l'occasion pour nous de les récupérer et de proposer en échange des plants qui pourrait intéresser cette personne. Cette action nous permet d'introduire plus de variétés, tout en respectant la saisonnalité et la production locale.

#### La démarche écohérent :

- L'objectif de cette démarche est d'accompagner les ACM à développer un projet éducatif et pédagogique dans lequel l'EEDD est prise en compte. Il s'agit donc également de mettre en cohérence les actions d'éducation à l'environnement avec une gestion écoresponsable des structures de loisirs. Ceci nécessite l'adhésion et l'engagement d'une part, de l'organisateur (mairie, association, communauté de communes, etc.) et du directeur du centre et de son équipe et d'autre part de travailler en partenariat avec les associations d'EEDD et autres partenaires du territoire.
- Suite aux différentes activités mises en place autour de l'environnement, le centre de loisirs d'Evenos a obtenu le « LABEL ECOHERENT » le 27/10/16.

#### • **La décoration des écoles à travers l'art.**

Nous mettons en place ce projet à travers les NAP. Pour cela, nous avons l'intervention d'une artiste peintre bénévole résident à Sainte-Anne d'Evenos qui s'investit beaucoup dans la décoration des écoles. Ce projet à débuter en mai 2015.

Nous avons pour but de décorer les murs des préaux (à l'école Ed.estienne) et l'ALGECO (à l'école maternelle).

La peinture murale permet de mettre en œuvre une éducation à l'environnement qui ne se limite pas à une sensibilisation, mais qui donne aux enfants des moyens d'intervention dans leurs écoles. Dans un premier temps, l'enfant prend conscience de son milieu proche avec lequel il établit des relations affectives pour s'y situer positivement. Dans un deuxième temps, il accède au statut d'acteur, il a enfin le pouvoir d'agir, d'y mettre sa touche personnelle.

Peindre permet à l'enfant de s'exprimer d'une manière différente, peu importe l'âge, ils peuvent tous participer à ce projet. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, ce ne peut être l'œuvre d'un individu mais celle d'une collectivité qui devra s'organiser pour fonctionner durant plusieurs périodes afin d'arriver au résultat final.

## Le programme des activités

Il sera donné en même temps que les dossiers d'inscriptions.

Les activités doivent être variées, adaptées, notamment en durée pour les plus petits, permettant ainsi le respect du rythme de l'enfant et de leurs envies ou de leur besoins.

L'animateur veillera à respecter le règlement intérieur de l'école tout en adaptant son travail et ses objectifs liés à l'activité. Il fera son maximum pour que les enfants déjà présents une grande partie de la journée sur le site scolaire, se sentent dans un temps différent même si le lieu reste identique. Il aménagera ainsi une salle, un espace ludique de détente avec des posters, des coussins, du matériel comme des crayons, feuilles, jeux de sociétés ... en libre-service pour les enfants.

Il créera dans le cadre horaire qui lui est imparti son propre rythme. Cela devra permettre à l'enfant de se sentir dans un cadre de loisirs durant ces temps d'activités. L'équipe ne cherchera pas de l'intensif, elle proposera une alternance entre activités, réflexions, détente, rêveries, temps collectifs et individuels ...

L'animateur se donnera les moyens de permettre à l'enfant qui n'est pas intéressé par les activités proposées, de faire autre chose en rejoignant notamment un espace ludique de détente / participation au journal des écoles. Il sera en écoute permanente et en éveil afin que les programmes proposés correspondent aux besoins des enfants et à leurs envies. Mais il doit aussi savoir les étonner, les surprendre voire les bousculer dans leurs habitudes et dans leurs connaissances. C'est dans le dosage subtil de l'alternance de temps éducatifs, que l'animateur aide l'enfant à découvrir, à essayer, à s'exprimer ... en fait à se construire.

Nos programmes alterneront des activités physiques ou plus calmes, des activités collectives ou individuelles.

Les activités seront proposées sous forme de jeux et d'interventions spécifiques. Remettre le jeu au cœur de la dynamique éducative en accueil de loisirs périscolaires, c'est accompagner les apprentissages et les découvertes des enfants sur des méthodes pédagogiques actives et ludiques.

## Les points de vigilance et d'attention

### Les différents types d'activités peuvent être :

**L'activité manuelle** : le matériel est de préférence préparé à l'avance pour éviter tout débordement. L'activité et les outils utilisés sont adaptés à l'âge des enfants pour éviter toutes difficultés et accidents.

**L'activité ludo sportive** : elle est adaptée et accessible selon l'âge et pour tous, en prenant compte les différences physiques et mentales.

**L'atelier de cuisine** : il doit tenir compte des allergies et régime alimentaire de chacun. L'utilisation des outils et appareils de cuisine sont adaptés à l'âge et à la maturité de l'enfant. La pratique doit se faire en toute sécurité pour votre groupe et en respectant l'hygiène (lavage de mains, ne pas mélanger le sale et le propre, port de gants si besoin, respect de la chaîne du froid)

**L'activité en intérieur** : lors de son déroulement, les issues de secours doivent être dégagées. Tout mobilier et outil dangereux sont proscrits de la zone d'activité (pile de chaises, tables encombrantes, pistolet à colle, cutter...). Il faut veiller à ce que le nombre d'enfants soit bon, ou à la bonne dispersion du groupe dans les salles afin qu'un enfant ne se retrouve pas seul sans la présence d'un adulte.

**La sortie extérieure** : A privilégier lorsqu'il fait beau (le programme d'animation peut varier selon les désirs des enfants et les conditions climatiques). Lors de ses sorties, la trousse à pharmacie (contenue en annexe) doit être prise par l'animateur. Veiller aux consignes de sécurité et le mot d'ordre est « attention aux voitures, à la route », surtout quand il s'agit de ruelles car les enfants ont tendance à penser qu'il s'agit de rues piétonnes. Un dossard jaune fluorescent doit être porté par les animateurs qui font traverser la route aux enfants. Arrivé sur le terrain de plein air, s'il n'est pas déjà délimité matériellement, il faut créer un périmètre de sécurité afin que l'enfant puisse se repérer dans un espace et que les animateurs puissent avoir une vue d'ensemble (plots, fanions ...).

Remarque : un terrain trop difficile provoque des attitudes défensives, des crispations ou même des blocages qui se traduisent par des pleurs, une attitude réfractaire et peureuse dans une activité. Dans des conditions comme celle-là, on ne peut pas attendre de progrès de la part de l'enfant, mais au contraire, nous observerons une régression, une tension physique et psychologique, surtout pour les plus jeunes. La confrontation à de nouvelles difficultés doit être dosée et progressive.

La baignade : elle se déroule sous l'autorité de l'équipe de direction et de l'animateur qualifié surveillant de baignade. Les animateurs doivent se plier et respecter les règles fixées par le surveillant de baignade. Le taux d'encadrement et le déroulement sont régis selon les réglementations de la DJSCS (Direction de la jeunesse des sports et de la cohésion et du social). Ce temps de baignade doit être un moment de sérénité et d'amusement pour les enfants. Pour les animateurs, c'est un moment où la vigilance est au plus haut. Ils doivent être prévenants auprès des enfants concernant l'impact du soleil et de la chaleur. L'équipe d'encadrement se réserve le droit d'interdire toute baignade à un enfant qui mettrait sa vie en danger ou celle des autres.

Les soins : il est interdit d'administrer un médicament à un enfant même du paracétamol. La délivrance de médicaments ne peut se faire que sur ordre médical avec une ordonnance. C'est l'assistant sanitaire qui a la responsabilité de donner les médicaments. S'il n'y a pas d'animateurs ayant l'expérience pour être assistant sanitaire, c'est obligatoirement le directeur qui prend cette fonction. Concernant les blessures, nous devons nous servir de gants et de compresses stériles afin de ne pas infecter les plaies. Il est important de mettre de l'antiseptique sur chaque égratignure, même superficielle. Chaque « bobo », incident, doit être noté dans la fiche de suivi et le registre sanitaire (cf en annexe, contenu de la trousse de secours / suivi sanitaire / sensibilisation aux premiers secours)

## Les modalités de fonctionnement de l'équipe

### a. Recrutement

L'équipe d'encadrement est recrutée selon certains critères d'embauche :

- Diplômes
- Expériences
- Connaissances professionnelles et savoir-faire
- Présentations
- Motivations

Cela varie selon les besoins humains du centre de loisirs (se référer à la réglementation en vigueur qui régit les accueils de loisirs sans hébergements).

Tous remplissent le même rôle qui est d'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants, ainsi que de mettre en place le projet pédagogique.

Chaque animateur est positionné par tranche d'âges, selon les connaissances et savoir-faire, afin d'améliorer la qualité de notre prise en charge des enfants.

### Les fonctions et le rôle de chacun

#### L'équipe de direction auprès des enfants :

- Ils sont garants de la sécurité physique et affective des enfants, du respect des réglementations en vigueur ...
- Ils sont garants du respect des normes d'hygiène et de sécurité, ils doivent veiller à la bonne tenue des fiches sanitaires avec la mise en évidence des régimes particuliers et des allergies. Ils doivent veiller à l'approvisionnement de la pharmacie avec la tenue d'un inventaire, la vérification des trousseaux de secours (voir annexe) afin qu'elles soient complètes.
- Ils savent être à l'écoute des enfants en prenant en compte leurs avis....

### L'équipe de direction auprès des animateurs :

- Ils conçoivent le projet pédagogique avec l'équipe d'animation, le mettent en œuvre et l'évaluent.
- Ils veillent à l'application du présent projet pédagogique.
- Ils coordonnent l'action et dynamisent l'équipe d'animation.
- Ils gèrent les conflits éventuels au sein de leur équipe.
- Ils tiennent leurs rôles de formateur notamment auprès des animateurs et en particulier auprès des débutants.
- Ils gèrent tout ce qui est administratif, financier, ainsi que les problèmes rencontrés avec les parents et les enfants.
- Ils travaillent en partenariat avec les familles, l'organisme, les prestataires et les associations.
- Ils savent travailler en équipe.
- Ils définissent le rôle de chacun au sein de l'équipe.
- Ils sont à l'écoute des animateurs.
- Ils mènent et organisent les réunions de travail.

### Les animateurs auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus : solliciter sans forcer.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité, de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il fait part à la direction et aux parents des problèmes sanitaires survenus au cours de la journée (même minimes).
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

## [Le travail pluridisciplinaire et les réunions entre les différents acteurs](#)

### Le comité de pilotage :

Il doit se réunir régulièrement afin de pouvoir faire un bilan sur la mise en place du PEDT. Le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux ainsi que les parents d'élèves. À l'occasion de la nouvelle organisation du temps périscolaire (NAP) qui est mise en place dans les écoles, cette démarche a pour but de favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires et extrascolaires dans l'intérêt de l'enfant.

Ces réunions ont lieu au sein de la mairie d'Evenos. Nous faisons une présentation des objectifs éducatifs et pédagogiques, des activités et des thèmes choisis pour la période. Nous présentons l'évaluation de la période précédente (fréquentation des activités, effectifs réalisés ...)

Nous favorisons la coopération entre le centre de loisirs et les écoles puis nous échangeons sur des problèmes survenus durant la période.

## [Conclusion](#)

Ce projet pédagogique est la base de notre travail au centre de loisirs. Il détaille le fonctionnement et représente un engagement moral de la part de tous. C'est un outil à la portée de l'équipe, de la commune, de l'organisateur et des familles, qui explique le rôle du centre de loisirs et des acteurs qui y travaillent.